



CIRCUIT DE MAGNY COURS
1ST - 2ND MAY 2010

Reserved for the administration

Return deadline 16th april 2010 to : M3 - BP 11 - 19130 OBJAT - FRANCE

ENTRY FORM CLASSIC TRACK - CLUBS

CLUB NAME :

MEMBER N° :

Brand (precise) :

Multibrand (precise) :

ADRESS :

POSTAL CODE :

CITY :

TEL :

E-MAIL :

INTERNET WEBSITE :

RESPONSIBLE OF THE CAR

NAME :

FIRST NAME :

ADRESS :

POSTAL CODE :

CITY :

TEL :

FAX :

MOBILE :

E-MAIL :

Driving licence N° :

If your way of driving is similar to a competition drive and you wish to be introduced to a harder session, please tick the following box :

ACCESS TO THE TRACK

In order to reach the track during the free drive sessions, **each driver** have to fill and sign the **disclaimer agreement** attached and return it back with the registration form (then you will receive with your pass and access the "driver pass").

VEHICLE'S IDENTITY CARD

CLASSIC TRACK - CLUBS

PLEASE FILL IN ONE FORM FOR EACH VEHICLE

VEHICLE BRAND :

TYPE / MODEL :

YEAR :

OBSERVATIONS :

If you expect to come with an attendance car thanks to precise and describe it (*ex : car + trailer or truck...*):

If for some mechanical reasons this attendance car must imperatively be parked close to the car registered, thanks to tick the following box :

You will be parked in an attendance parking which is different of the principal parking.

OBLIGATORY

ENCLOSE A PHOTO OF THE CAR
(+ if possible by e-mail at julia.raymond@wanadoo.fr)

+ A COPY OF THE REGISTRATION DOCUMENTS

ALLOWED VEHICLES

Only the following vehicles in good conditions will be accepted :

- × All vehicles before 1980
- × Formule 1 & Le Mans prototypes : all periods
- × From 1980 to 2010 : on file (photos and features of the car by e-mail to julia.raymond@wanadoo.fr)

The organizers reserve the right to not accept all cars which do not correspond to the Classic Days spirit.

ORDER FORM

CLASSIC TRACK - CLUBS

CLASSIC TRACK (track access + expo)		NB OF CARS	PRICE TTC	TOTAL TTC
<input type="checkbox"/> Registration saturday 1 st may + sunday 2 nd may	- two « Classic Club » full passes giving access to the whole site and to the Classic Club - a reserved space for your "old car" in the paddock Classic Park - two « driver » passes - track access sessions on the Grand Prix track (F1) by group of cars' categories		x 250 € per car (instead of 300 €)	
1 - SUB TOTAL				

TICKETING « CLUBS »	QUANTITY	PRICE TTC	TOTAL TTC
<input type="checkbox"/> Extra « Classic Club » full pass (saturday + sunday)		x 10 € (instead of 15 €)	
2 - SUB TOTAL			

MEALS « CLASSIC RESTO »	QUANTITY	PRICE TTC	TOTAL TTC
<input type="checkbox"/> Saturday lunch		x 25 €	
<input type="checkbox"/> Saturday dinner « Classic Days & Night Fever »		x 25 €	
<input type="checkbox"/> Sunday lunch		x 25 €	
3 - SUB TOTAL			

Contribution to the mailing expenses	5 €
---	------------

TOTAL (= 1 + 2 + 3 + mailing expenses)	
---	--

I agree to conform to the Classic Days regulations, that I have studied, and I shuffle off organizers from all responsibilities. In order this entry to be considered, I confirm you the bank transfer, that I made out to the M3 count (IBAN : FR 76 30003 00437 0002063628 31 – SWIFT / BIC : SOGEFRPP), for an amount corresponding to the TOTAL.

Filled in

Date

Signature

REGLEMENT CLASSIC DAYS

Article 1 - Inscription des véhicules au Classic Track ou au Classic Park

L'inscription est obligatoire, chaque participant doit :

- prendre connaissance du présent règlement général
- remplir et signer un formulaire d'inscription
- joindre le règlement correspondant (chèque à l'ordre de M3)
- joindre une photo de la voiture ainsi que la copie de la carte grise ou du passeport

Lors de l'inscription, les participants doivent choisir entre **deux formules** :

- Classic Track (accès piste + expo)
- Classic Park (expo + rallye en option)

Toute inscription est définitive et ne pourra être remboursée en cas de forfait. Les véhicules non inscrits ne pourront accéder ni au paddock ni à la piste.

Article 2 - Inscription des exposants au Classic Village

L'inscription est obligatoire, chaque exposant doit :

- prendre connaissance du présent règlement général
- remplir et signer un formulaire d'inscription
- joindre le règlement correspondant (chèque à l'ordre de M3)

Article 3 - Confirmation d'inscription

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit impérativement être accompagnée du règlement correspondant.

Une fois la demande d'inscription validée, chaque participant recevra un e-mail ou courrier de confirmation. Puis les différents éléments relatifs à la commande (badges, tickets repas, parkings, autocollants accès piste...) seront envoyés ultérieurement.

Article 4 - Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée au **16 avril 2010**. Les demandes d'inscription non reçues à cette date avec les règlements correspondants pourront être refusées.

Toute inscription se fera dans la limite des places disponibles.

Article 5 - Véhicules admissibles

Ne seront admis que les véhicules suivants et de belle présentation :

- Tous véhicules avant 1980
- Formule 1 & protos Le Mans : toutes époques
- De 1980 à 2010 : sur dossier (photos et caractéristiques de la voiture par mail à julia.raymond@wanadoo.fr)

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un véhicule ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation.

Article 6 - Installation

Les installations pourront se faire à compter du vendredi 30 avril 17 heures.

Article 7 - Composition et respect des plateaux de roulage

Afin de pouvoir apprécier les séances de roulage sur la piste Grand Prix, différents plateaux seront composés par l'organisation de manière homogène en fonction des types de véhicules participants à la manifestation. Les critères de sélection pour tel ou tel plateau seront fonction de l'année de la voiture et de sa motorisation.

Chaque participant devra respecter son plateau et ne pas chercher à accéder à la piste dans le cadre d'un autre plateau sous peine d'exclusion. Il est indispensable de respecter l'homogénéité des plateaux pour la sécurité et pour la qualité de la manifestation.

Article 8 - Classic Track (accès piste + expo)

Les voitures inscrites au Classic Track auront accès à la piste en fonction de leur plateau. En dehors de ces séances de roulage, un emplacement au sein du Classic Park leur sera attribué par l'organisateur. Les participants devront se conformer aux instructions d'accès à la piste et regagner ce même emplacement après chaque séance de roulage.

Sur le paddock, la vitesse est limitée à 20 km/h.

Ne seront admis en pré-grille que les véhicules munis d'un autocollant de pare-brise de la couleur du plateau appelé. Les horaires de mise en pré-grille seront précisés ultérieurement.

Chaque pilote doit avoir pris connaissance des drapeaux pouvant être agités par les commissaires de piste pendant les séances de roulage (cf. drapeaux principaux page suivante).

Nous vous rappelons les règles sur circuit en cas de dommages aux véhicules : chacun est responsable de ses dégâts et ne peut rechercher en aucun cas la responsabilité d'un ou des autres participants, sauf en cas de faute grave avec intention de nuire.

Article 9 - Classic Park (expo + rallye en option)

Un emplacement au sein du Classic Park sera attribué par l'organisateur pour les voitures inscrites à l'exposition.

Celles-ci auront également accès à la Classic Parade.

Les participants inscrits au Classic Park auront aussi la possibilité de s'inscrire aux parcours du rallye touristique qui auront lieu le samedi 1^{er} mai après midi et le dimanche 2 mai au matin.

Article 10 - Pilotes et passagers

Chaque pilote ou passager qui accède à la piste, le fait sous sa seule responsabilité. Les pilotes doivent signer une décharge de responsabilité (disponible sur notre site internet) dégageant l'organisateur en cas de dommages corporels ou matériels, tant aux véhicules qu'aux glissières de sécurité.

Durant les séances de roulage par plateau, les passagers sont autorisés.

Le port du casque est obligatoire pour les pilotes et les passagers.

Article 11 - Véhicules d'assistance / remorques

Les véhicules d'assistance pourront accéder au parc assistance uniquement si ils ont été mentionnés dans la demande d'inscription et dans la limite des places disponibles.

Les autres véhicules de tourisme, remorques et 4x4 devront impérativement être garés dans un des parkings intérieurs prévus à cet effet. Ils ne pourront donc pas stationner dans le paddock.

Article 12 - Repas « Classic Resto »

Un service traiteur sera mis à disposition des participants et exposants. Ces repas assis seront servis dans la salle « Classic Resto » au dessus des stands. Si vous souhaitez partager ce moment de convivialité, merci de passer commande (cf. formulaire d'inscription).

Le samedi soir, afin que la fête soit totale, nous organisons une soirée musicale ouverte à tous les participants et exposants pour un prix très très très attractif, puisque l'organisation en prend une partie à sa charge.

Article 13 - Classic Club

Chacun des participants et exposants pourront accéder gratuitement grâce à leur badge au Classic Club. Accès privilégié dans une salle au dessus de la ligne des stands, où ils pourront échanger, partager... tout ça autour d'un bon verre aux multiples happy hours.

Article 14 - Camping

Une zone de camping sera gracieusement mise à disposition des participants, exposants et spectateurs. **Nul ne pourra rester dormir dans le paddock Classic Park.**

Article 15 - Exposants au Classic Village

Toute exposition de véhicules ou de pièces se fait sous l'entière responsabilité de l'exposant. L'organisateur n'étant aucunement responsable en cas de perte, de vol ou de dommage de toute nature subie par les exposants.

En aucun cas l'organisateur ne sera tenu pour responsable des transactions intervenues durant le salon. Les transactions demeurent sous l'entière responsabilité des vendeurs et acquéreurs de véhicules ou de pièces.

L'organisateur se réserve le droit de refuser tout exposant pour des motifs liés à la sécurité ou à l'absence de lien direct entre les produits exposés et la vocation du salon.

L'organisateur ne fournit aucun matériel. Chaque exposant doit apporter ce dont il a besoin (tables, chaises, tentes pour la partie extérieure...).

Article 16 - Assurance

Responsabilité Civile Organisateur : Elle couvre tous ceux qui participeront à l'organisation, y compris sur la piste (dans le cadre de leur affectation) ainsi que les spectateurs, (sauf ceux se trouvant irrégulièrement sur la piste). Les pilotes accèdent à la piste sous leur seule responsabilité.

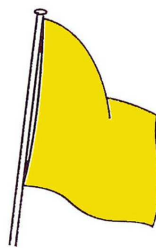
Assurance Individuelle Accident : Cette assurance a été souscrite pour tous les pilotes et passagers. Le détail des conditions de cette assurance est disponible auprès de M3.

L'organisateur est également déchargé de toute responsabilité pour les véhicules exposés dans le paddock. Un gardiennage du site y est cependant assuré les nuits des 30 avril, 1^{er} et 2 mai 2010.

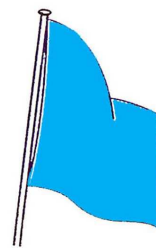
Article 17 - Respect du règlement

Conformément à ce qu'il a signé, dans sa demande d'engagement, chaque participant s'engage à respecter le règlement dans la joie et la bonne humeur, pour faire de ce rendez-vous un moment inoubliable !

Drapeaux principaux



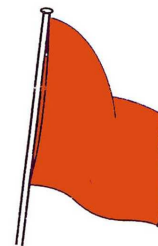
Drapeau jaune immobile : restez largement à l'intérieur de vos limites de pilotage. Ne doublez pas. Il y a un danger au bord de la piste.
Drapeau jaune agité : ralentissez. Ne doublez pas. Soyez prêt à changer de direction ou à suivre une trajectoire inhabituelle. Il y a un danger sur la piste.
Deux drapeaux jaunes agités : ralentissez. Ne doublez pas. Soyez prêt à vous arrêter. La piste est totalement ou partiellement obstruée.
Vous ne doublerez pas avant d'être passé devant un drapeau vert marquant la fin de la zone de danger.



Drapeau bleu clair pendant les essais :
- **Drapeau bleu clair immobile :** une voiture plus rapide est en train de vous rattraper. Cédez le passage.
- **Drapeau bleu clair agité :** une voiture plus rapide s'apprête à vous doubler. Cédez le passage de toute urgence.
Drapeau bleu clair pendant la course :
- **Drapeau bleu clair immobile :** vous allez être doublé par une voiture ayant au moins un tour d'avance. Laissez-la passer.
- **Drapeau bleu clair agité :** laissez passer l'autre voiture immédiatement. Vous risquez maintenant une pénalité.



Drapeau noir présenté à votre véhicule : arrêt obligatoire au stand au prochain passage.



Drapeau rouge : signal d'arrêt absolu à n'utiliser que sur ordre formel du Directeur de Course.)



ENGAGEMENT PERSONNEL

Dans le cadre de la journée organisée par**M3 / Classic Days**..... le ...**1^{er} et 2 Mai 2010**..., je soussigné(e)
M....., né(e) à(.....) le.....,
demeurant.....

dégage la SAEMS du CIRCUIT DE NEVERS MAGNY-COURS de toute responsabilité, au cas où je causerais par mon comportement, volontairement ou involontairement, de manière directe ou indirecte, un dommage quel qu'il soit à un tiers, un usager, un salarié du Circuit, ou à moi-même durant ma présence dans l'enceinte du Circuit, en ce compris les deux pistes :

- piste F1,
- piste Club.

Je déclare également :

- être en bonne santé,
- n'être sous l'effet d'aucun traitement médicamenteux ou autre, de nature à altérer mes facultés au cours de ma présence dans l'enceinte du circuit,
- avoir la pleine possession de mes facultés physiques et mentales,
- plus généralement ne faire l'objet d'aucune incapacité permanente ou provisoire contradictoire avec la pratique de la conduite sur circuit,
- avoir pleine et entière conscience des risques liés au pilotage sur circuit fermé
- être titulaire d'une assurance responsabilité civile à jour de cotisation.

Je renonce d'ores et déjà à engager toutes actions judiciaires à l'encontre de la SAEMS du CIRCUIT DE NEVERS MAGNY-COURS dès lors que :

- je serais victime d'un accident dans l'enceinte du circuit,
- ma responsabilité serait engagée par une personne morale ou physique à la suite d'un dommage, dont je serais à l'origine à l'occasion de ma présence dans l'enceinte du circuit.

Je m'engage à régler à la SAEMS du CIRCUIT DE NEVERS MAGNY-COURS, sur place lors de ma présence dans l'enceinte du circuit, toute facture qui me sera présentée et qui portera sur des dommages que j'aurais causés aux infrastructures et biens mobiliers utilisés par la SAEMS du CIRCUIT DE NEVERS MAGNY-COURS.

Tarifs dégradations des équipements du circuit :

- Pile de pneus (tarification à la pile) : 160,00 € HT
- Toile caoutchouc (5m linéaire, 128 €HT / m) : 640,00 € HT
- Rails de sécurité (unité : 4m) : 150,00 € HT
- Absorbants – par sac de 20 kg : 22,80 € HT
- Poteau de rails de sécurité (à l'unité) : 150,00 € HT
- Extincteur (à l'unité) : 120,00 € HT
- Astroturf (par mètre carré) : 200,00 € HT

+ TVA 19,6 %

Je m'engage enfin à quitter immédiatement l'enceinte du circuit de NEVERS MAGNY COURS, en ce compris les deux pistes cidessus visées, dès lors que je manquerais aux obligations figurant dans le règlement.

A MAGNY-COURS

Le.....